



Accord Prévoyance Groupe OUI à un ACCORD QUI NE BRADE PAS NOS ACQUIS

Notre organisation syndicale considère le dossier Prévoyance Groupe comme un sujet majeur. Toute cette semaine nous avons informé par tract plusieurs sites du Groupe (Corbeil, Villaroche, ST Quentin, Gennevilliers, Châtelleraut, Bidos, Tarnos, Bordes, Vernon, Bordeaux). Nous réaffirmons notre souhait de voir aboutir un Accord Groupe mais il est indispensable de ne pas sacrifier certains principes et acquis. Le 28 octobre, une nouvelle réunion doit se tenir entre les négociateurs et la DG.

En aucun cas l'Accord Groupe ne doit constituer un recul social. Dans l'ancien périmètre de SEP, les salariés et les retraités bénéficient de prestations de qualité dans un régime équilibré et solidaire. Pourquoi sommes-nous arrivés dans l'ancien périmètre SEP à un bon résultat ? **Cet acquis social est le fruit d'un travail syndical sans compromission.** A plusieurs reprises, la Direction avait annoncé le maintien des accords en l'absence d'un accord Groupe. Aujourd'hui elle change la donne en mettant en avant la dénonciation d'accords en l'absence de signature au niveau Groupe. Certaines organisations syndicales se font son porte parole. De plus, la CFDT, dans son tract du mardi 20 octobre 2008, enfonce le clou en évoquant « *une dénonciation inéluctable* » de nombreux contrats dans le Groupe sous couvert « *du non respect des normes IFRS, ou de contrats en situation déficitaire, ou non responsables* ».

En 2007, les interventions de SUD à des dates clef (voir tract distribué cette semaine) ont pesé efficacement afin que le projet de l'époque ne soit pas validé. Lors des réunions d'information payées, toujours en 2007, plusieurs coordinateurs Groupe sont venus défendre le projet de la DG. Mais ils ont finalement entendu la voix de la raison et les négociations ont pu reprendre.

Les jours prochains, le dossier de la Prévoyance Groupe risque de se refermer sans que trois points majeurs n'aient été traités correctement

- **Modes de cotisation (actifs et retraités)**
- **Solidarité Intergénérationnelle**
- **Représentation des mutualistes.**

Mode de cotisation des actifs

Exemples de cotisation salariale mensuelle

Situation	Salaire brut (€)	Part fixe (€)	Part indexée sur le salaire (€)	Total (€)
Isolé	1800	20,50	8,64	29,14
	3600	20,50	17,28	37,78
	6000	20,50	28,80	49,30
	13000	20,50	57,82	78,32
DUO+	1800	36,25	8,64	44,89
	3600	36,25	17,28	53,53
	6000	36,25	28,80	65,05
	13000	36,25	57,82	94,07
Famille	1800	44,00	8,64	52,64
	3600	44,00	17,28	61,28
	6000	44,00	28,80	72,80
	13000	44,00	57,82	101,82

Chacune et chacun d'entre vous peut ainsi se faire une idée du montant de ce que serait sa propre cotisation. Vous pouvez également vous rendre compte que la part fixe profite aux hauts salaires.

**POUR DEFENDRE NOS ACQUIS
MOBILISONS-NOUS CE MATIN
DEBRAYAGE A PARTIR DE 9H00 DEVANT L'ENTREE**

La Direction a pris l'engagement de compenser en 2009 les éventuelles augmentations de cotisation pour les actifs actuels. Une modération de cotisation de 5€ s'appliquerait en utilisant les fonds de réserve. Mais pour combien de temps? Les nouveaux arrivants avec un petit salaire seront touchés doublement. C'est pourquoi nous considérons de notre point de vue que **la cotisation doit être entièrement proportionnelle au salaire.**

Mode de cotisation des retraités

Petite ou grosse retraite, la cotisation s'élèvera rapidement à près de 90€ par assuré (pour des prestations équivalentes à celles d'un actif). 180€ par couple, **est-ce ainsi que l'on construit un socle social ?** Inutile d'aller plus loin pour faire le bilan. Nous ne pouvons pas cautionner un tel choix.

Solidarité Intergénérationnelle

La DG s'est refusé de communiquer le montant de la réserve qui serait imposé par la norme IFRS (l'une des normes comptables européennes imposées par le « marché ») pour maintenir les actifs et les retraités dans un même régime. Seule une organisation syndicale (Tract CGT du 9/10/2007) a affiché un montant : 50 M€. Sur la base de ce chiffrage, **quand Safran distribue gratuitement plus de 40M€ d'actions** aux salariés actuels (les retraités n'ont-ils pas contribué à la richesse de Safran), preuve est faite que **le Groupe dispose de moyens financiers permettant de ne pas parquer les retraités dans un régime différent de celui des actifs.** Récemment la DG a consenti la mise en place d'un fonds de solidarité sur la base d'une cotisation de 1€+1€ (direction+salarié). C'est de la provocation et du mépris. Autant dire que cette décision relève plus d'un coup de

communication malheureusement relayé par certaines organisations syndicales prêtes à signer l'accord. De nouveau on peut reposer la question : **est-ce ainsi que l'on construit un socle social ?**

Représentation des mutualistes (actifs et retraités)

Comme c'est le cas actuellement dans l'accord MCDéf, **nous revendiquons une commission de gestion composée de représentants indépendants élus par tous les mutualistes** (actifs et retraités). Ce système a fait la preuve de sa transparence, de son autonomie et de son efficacité en matière de gestion. Les organisations syndicales ont un droit de regard nécessaire et suffisant.

Projet d'accord : Information des mutualistes

Avant d'envisager la perspective d'une signature de l'accord Groupe, notre organisation syndicale considère qu'en tout premier lieu la Direction se doit d'informer tous les mutualistes sur le contenu du projet. Aussi, ces derniers jours, par courrier, **SUD a demandé à la Direction de SPS à réunir et informer tous les mutualistes.** A la date d'aujourd'hui nous n'avons pas reçu de réponse.

Une mobilisation nécessaire et justifiée

*Solidarité intergénérationnelle : insignifiante
Mode de calcul des cotisations : inéquitable*

Représentation des mutualistes : écartée

En raison de ces trois points, le projet d'accord dans sa dernière version, et tel que présenté par la CFDT, constituerait, en cas de signature, une régression sociale importante. **Connaissant la valeur de l'accord MCDéf en vigueur, nous sommes déterminés avec celles et ceux qui le souhaitent à faire reconnaître et avaliser la particularité de notre contrat actuel.**

ACTIFS (Futurs Retraités) et RETRAITÉS

POUR DEFENDRE NOS ACQUIS

MOBILISONS-NOUS CE MATIN

DEBRAYAGE A PARTIR DE 9H00 DEVANT L'ENTREE

Tél: 05-56-55-86-14

Fax : 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr